



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 août 2021

### Loup tiré dans la Vallée de Conches

**Les gardes-faune professionnels ont abattu un loup dans la Vallée de Conches le 3 août 2021, sur la base de l'autorisation de tir délivrée par le conseiller d'Etat Frédéric Favre. Le tir a eu lieu dans le périmètre autorisé.**

Un loup a été abattu dans la Vallée de Conches le 3 août 2021 par les gardes-faune, à la suite de l'autorisation de tir délivrée par le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, Frédéric Favre et publiée le 23 juillet 2021 au Bulletin officiel. Le tir a été effectué dans le périmètre autorisé.

Depuis le début de la saison, une série de troupeaux d'ovins a été la cible d'un loup dans la Vallée de Conches. En date du 16 juillet 2021, un total de plus de 10 moutons avait succombé à ces attaques sur un alpage non protégé ou lors d'une situation protégée. Les conditions étaient donc réunies pour ordonner un tir, au regard de l'Ordonnance révisée de la Loi fédérale sur la chasse (OChP) entrée en vigueur le 15 juillet 2021. Conformément au Concept Loup Suisse, l'animal abattu a été envoyé immédiatement à l'Institut de pathologie animale de l'Université de Berne pour diagnostic et identification.

Depuis 2006, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a prélevé 5 loups isolés sur 11 autorisations de tir délivrées.

#### **Personnes de contact**

**Frédéric Favre**, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

**Nicolas Bourquin**, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, 027 606 70 05

